



Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
Hôtel de Rochecouard
110 rue de Grenelle
75007 - Paris

**SERGE
MERILLOU**

Paris, le 25 février,

Monsieur le ministre,

SENATEUR DE
LA DORDOGNE

Je tiens à attirer votre attention sur les problèmes rencontrés par l'enseignement public des langues régionales.

La réforme des lycées a profondément dégradé leurs possibilités d'apprentissage. Aujourd'hui, ce constat doit nous interroger collectivement sur la nécessité de rétablir et de revaloriser l'offre d'enseignement des langues régionales.

CONSEILLER
DEPARTEMENTAL
DU CANTON DE
LALINDE

Les différences conséquentes de moyens consacrés à l'enseignement public des langues régionales d'une langue à l'autre, d'une académie à l'autre, d'un département à l'autre vont à l'encontre du principe d'égalité républicaine. Je déplore que de nombreuses circonscriptions de l'espace d'oc, de l'Aquitaine au pays niçois, et de l'Auvergne-Limousin- Rhône-Alpes au Languedoc, soient cruellement sous-dotées en la matière.

La formation des maîtres du premier degré et leurs modalités de recrutement posent aujourd'hui problème. La FELCO m'a d'ailleurs interpellé sur ce sujet. Malgré les sollicitations régulières de cette organisation, votre ministère a publié l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles. Ce dernier exclut les langues régionales des options de langue vivante au concours ordinaire de recrutement des professeurs des écoles au profit des seules langues étrangères.

Monsieur le ministre, les langues régionales font la fierté de nos territoires. Elles sont le reflet d'une histoire, d'un terroir. Pour beaucoup de Français, elles revêtent une importance fondamentale. Je vous encourage vivement à ouvrir aux langues régionales de France, la possibilité d'être choisies par tous les candidats au concours ordinaire de recrutement des professeurs des écoles et à proposer une formation aux langues et cultures régionales à tous les futurs professeurs des écoles dans les INSPÉ des Académies concernées, sanctionnées par une option bonifiante au concours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sincères salutations.

Serge Mérillou

Sénateur de la Dordogne